



DCM N° 60 /2025

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît -
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard -
ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme ALPE Martine. (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. LAZZARO Dominique).

- Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCACTION C.M. :

05/12/2025

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

12/12/2025

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

08/01/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

08/01/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 14
-PRÉSENTS : 12
-VOTANTS : 14

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE MANNO T.P.- RÉVISION ANNUELLE MONTANT LOYER DE MISE A
DISPOSITION PARTIE TERRAIN COMMUNAL – ANNEE 2026.**

Délibération du Conseil Municipal N° 60 /2025

*Votants : 14

*14 voix POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 81-2017 du 17 octobre 2017 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de terrains communaux situés Lieudit « En Ile » avec l'Entreprise MANNO T.P. de ST-JEAN-DE-MAURIENNE. Le montant du loyer étant révisable annuellement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le montant annuel du loyer à 1,340,00 Euros pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus
POUR COPIE CONFORME, le 08 janvier 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme BIGNARDI Martine,

Secrétaire de Séance